

Département de l'Eau et de l'Assainissement



Politique QSE

Besançon, le 21 juin 2024

Le Département Eau et Assainissement assure les compétences eau et assainissement du petit cycle de l'eau sur le périmètre de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole.

La satisfaction de nos usagers, la santé et la sécurité des personnes, agents, usagers, citoyens, ainsi que la préservation de l'environnement sont des enjeux essentiels pour le DEA. C'est dans l'esprit du respect de ces enjeux que la politique Qualité, Sécurité, Environnement est établie et que nous nous engageons à maintenir une démarche globale d'amélioration continue de nos performances, le tout dans le respect de l'ensemble des exigences légales auxquelles nous sommes soumis.

Sur le volet Qualité en :

- Apportant une même qualité de services et de produits sur l'ensemble du territoire avec un niveau tarifaire l'un des plus bas au niveau national,
- Assurant une continuité de service 24h/24h des unités de production d'eau potable et de traitement des eaux usées, et en sécurisant leur fonctionnement dans un contexte de changement climatique,
- Assurant une intervention rapide 24h/24h en cas d'urgence technique,
- Préservant une proximité de services auprès des usagers ainsi qu'avec les élus communaux,
- Améliorant le niveau de connaissances de notre patrimoine et en s'assurant d'un niveau d'investissement préservant ce patrimoine.

Sur le volet Santé et Sécurité en :

- S'engageant à identifier les dangers et évaluer les risques, ainsi qu'à appliquer les mesures nécessaires afin de les éliminer ou les contrôler à un niveau aussi bas que possible. L'objectif étant de procurer des conditions de travail sûres et saines pour prévenir les traumatismes et pathologies liés au travail pour ses agents, usagers et intervenants,
- Formant les agents et en fournissant les ressources nécessaires à la protection des personnes (EPI, EPC, sécurisation),
- S'assurant de la bonne application des règles de sécurité (contrôles/audits, visites de chantier),
- Renforçant la consultation et la participation des agents sur les questions de santé sécurité au travail, visant une amélioration de la sécurité et le bien-être au travail, et permettant également de cultiver l'esprit d'entreprise,
- S'assurant de l'absence d'impacts sur la santé des usagers, intervenants, riverains et tiers.

Sur le volet Environnement en :

- Défendant l'aspect patrimonial de notre ressource en eau, et en renforçant la communication et la sensibilisation auprès du grand public et des professionnels (journée mondiale de l'eau, interventions auprès d'entreprises et scolaires...)
- S'assurant du bon niveau de fonctionnement de collecte et de traitement des eaux usées,
- Poursuivant la modernisation de nos installations, en réduisant leur consommation dans un contexte de sobriété énergétique (objectif d'améliorer l'autosuffisance de Port Douvot ; réduction de la consommation sur la distribution de l'eau), et en valorisant au mieux leur potentiel énergétique (méthanisation, panneaux photovoltaïques),
- S'engageant à prendre en compte le cycle de vie dans nos activités, via les marchés ou le choix des matériaux afin de réduire nos impacts environnementaux,
- Faisant évoluer nos modes de gestion en matière d'eau pluviale, en lien avec la réglementation et avec l'évolution des connaissances en matière de changements climatiques,
- Poursuivant la limitation des impacts de nos activités sur le milieu naturel et le voisinage.

La triple certification dont nous bénéficions depuis plusieurs années est une reconnaissance de notre engagement. Elle s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue qui s'appuie sur la compétence et l'implication de chacun. La qualité d'accueil du DEA et le professionnalisme de nos équipes sont également reconnus via le label Service Public Plus (SP+).

Notre volonté de maintenir nos engagements sur un périmètre en évolution ne pourra se faire sans l'implication de tous les agents.